

CONSTRUCTION DU COLLEGE VAN HECKE

DUNKERQUE

Equipe de maîtrise d'œuvre sélectionnée

- **SOUPEY TOTH**, architecte mandataire
 - **Dominique BAIL**, architecte cotraitant
 - **KALEIDE**, architecte d'intérieur
 - **SECA**, BET TCE
 - **AFI CONSULTING**, HQE
 - **Agence NOYON**, paysagiste
 - **OPTIBAT**, économiste
-
- **SAI Développement**, conducteur d'opération
 - **NORISKO**, Bureau de Contrôle
 - **OUEST COORDINATION**, Coordonnateur SPS

Entreprise retenue pour la déconstruction des bâtiments

- **LEPORC**

Les marchés de travaux pour la construction ne sont pas encore attribués
CAO le 29 janvier 2009

Conseiller Général (canton de COUDEKERQUE BRANCHE)

Mr Joël CARBON

Maire

Mr Michel DELEBARRE

Principal du collège

Mr Yves LIEGEOIS

Délibérations

Assemblée Départementale des 24, 25, 26 et 27 janvier 2005

Décision, dans le cadre du programme de constructions et de reconstructions de collèges liées à la Politique de la Ville du principe de mener une réflexion, avec l'Inspection Académique, sur une nouvelle sectorisation des collèges de Dunkerque.

Commission Permanente du 13 Mars 2006

Autorisation de la mise œuvre de la certification HQE® pour l'opération de construction du collège VAN HECKE

Assemblée Départementale du 16 Octobre 2006

Fixation du coût estimatif de l'opération et autorisation de lancement des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

Assemblée Départementale du 24 Septembre 2007

Désignation du maître de l'œuvre et fixation du coût prévisionnel des travaux.

Objectif de l'opération

Implantation de l'établissement scolaire sur le site Boileau étendu sur l'emprise foncière de l'école Sévigné.

Les principes d'aménagement du site et notamment les accès, ont été mis au point en concertation avec la Ville.

Contexte de l'opération

Depuis 2002, le Département a mené une réflexion globale avec l'Inspection Académique et la ville de DUNKERQUE concernant le devenir et la sectorisation des collèges de la commune. Dans ce cadre, le regroupement sur un seul site des collèges Samain et Boileau a été prévu.

Les deux établissements ont fait l'objet d'un regroupement administratif en septembre 2005 pour ne plus former qu'un seul collège dénommé Arthur VAN HECKE.

Les classes de 6^{ème}/5^{ème} étaient localisées rue de l'Esplanade alors que les 4^{ème}/3^{ème} étaient scolarisées rue Boileau.

Anticipant l'intervention du Département, dès la rentrée 2007, la Principale en poste à ce moment a souhaité le regroupement des effectifs sur le site de l'esplanade.

Terrain

La superficie totale du terrain comprend le terrain d'assiette de l'ancien collège Boileau, augmenté du terrain d'assiette de l'école Sévigné, pour une **superficie totale d'environ un hectare**.

Les terrains de l'école Sévigné appartenant à la commune et ceux du collège Boileau appartenant à la Communauté Urbaine de DUNKERQUE ont été cédés au Département.

Capacité d'accueil du collège

600 élèves

Planning

La fin des travaux de déconstruction est prévue	en février 2009
Les travaux de construction dureront 18 mois	février 2009 à juillet 2010
L'ouverture du nouvel établissement est	prévue en septembre 2010

Enveloppe financière

Le montant des travaux est estimé à **15.300.000 € TTC** (valeur octobre 2006).

Le montant de l'opération s'élèvera à environ **18,7 M€**

Surface utile du programme

La surface utile est de **6 220 m²**

La Surface Hors Œuvre Nette (SHON) est de 8 000 m² environ.

Demi-pension

Le collège sera pourvu d'une demi-pension qui pourra confectionner et servir **440 repas** (400 rationnaires et 40 commensaux). La superficie de la salle de restauration élèves est de 248 m².

Equipements sportifs

Une salle de sport de **400 m²** dans l'enceinte de l'établissement.
Les équipements communaux seront utilisés également par les élèves du collège.

Cour de récréation, préau et hall d'accueil

La dimension de la cour de récréation est de 1 400 m².
La surface du préau est de 300 m².
Le hall d'accueil s'étend sur 160 m² environ.

Salles de classe

Salles d'enseignement général : 4 salles de 60 m² et 12 salles de 50 m².
Salles spécialisées : 3 salles histoire/géographie, 1 salle d'arts plastiques et 1 salle de musique, 4 salles de sciences expérimentales, 2 salles pupitres, 3 salles de technologie.

Ouverture du collège sur le monde extérieur

Le collège est un lieu privilégié rassemblant un potentiel culturel et technique qu'il paraît souhaitable de mettre à la disposition des habitants des quartiers, des associations de la commune où il se trouve implanté.

La conception architecturale a pris en compte cet objectif en offrant des possibilités de séparation entre les locaux accessibles au public et ceux strictement réservés à l'activité scolaire. D'une bonne organisation de l'accessibilité dépend une intégration plus ou moins réussie du collège dans la cité.

Le CDI (180 m² environ) est en position centrale dans le collège, et en même temps, il est facilement accessible depuis l'entrée principale, pour un public extérieur ; l'inaccessibilité du reste de l'établissement peut être préservée.

La salle culturelle (200 m² environ) et ses sanitaires peuvent aussi être ouverts à un public extra scolaire : un accès direct sur l'extérieur est prévu, l'inaccessibilité du reste de l'établissement peut être préservée.

La salle de sport (400m² environ). Son accès se situe directement depuis la rue Bergson. Elle est pourvue d'un local sécurisé spécifique pour les cycles.

Le collège est un lieu d'accueil, de contact, d'échanges et de détente

Les élèves pourront s'y orienter aisément et y trouver une tranquillité indispensable à l'attention et à la détente.

Ils disposeront de locaux « domaine du collégien » : 1 club de 22 m² et 1 de 40 m², 1 foyer de 50 m² où ils pourront se réunir, avoir des activités de clubs ainsi qu'un local tutorat de 12 m² permettant à un ou plusieurs élèves de dialoguer avec un adulte.

Les locaux des enseignants sont propices à la recherche, au travail personnel ou à la rencontre. (Salle des professeurs de 74 m²).

Les parents auront facilement accès aux bureaux de l'administration. (Accès indépendant prévu). Par ailleurs, des locaux leur sont réservés pour y rencontrer le personnel du collège : **bureau rencontre parents/personnel** (12 m²).

Logements

4 logements de fonction pour le collège : 4 types V dont un logement pour l'agent d'accueil à l'intérieur du collège.

Parking

Un parking de 46 places est destiné aux enseignants et personnel du collège.

Garages à vélos

3 garages à vélos distincts et sécurisés :

- 1 pour les élèves à l'entrée du collège
- 1 pour le personnel à côté du parking
- 1 pour les utilisateurs extérieurs de la salle de sport

Espaces verts

Des espaces verts seront aménagés devant la salle de restaurant.

Des plantations viendront agrémenter la cour de récréation.

Certaines toitures seront végétalisées. Elles permettront de récupérer les eaux pluviales, seront un élément d'isolation des bâtiments et offriront une vue qualitative depuis les immeubles en hauteur.

PROFIL Haute Qualité Environnementale (HQE®) du Bâtiment

Performances	TP	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	P	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	B	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Cibles n°		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14

Le nouveau collège sera construit dans le respect de la démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE®). Le projet est certifié selon la marque NF Bâtiments tertiaires – Démarche HQE® en phase programmation depuis avril 2008. Il sera certifié en phases conception et réalisation.

Diverses solutions seront mises en place dans le projet afin de limiter les impacts environnementaux et sanitaires des bâtiments et d'offrir aux collégiens, enseignants et personnels de l'établissement un lieu de vie et d'apprentissage très agréable :

Cible 01 : Relation du bâtiment avec son environnement immédiat.

- Une intégration au site prenant en compte l'état existant environnant (immeuble haut d'habitation) tout en proposant une architecture respectueuse des vues qualitatives des riverains sur le canal et les espaces verts existants. Pour se faire le gabarit maximum du collège est de deux étages sur la rue Boileau et des toitures végétalisées créeront une « cinquième façade ».
- Les modes de déplacements doux seront privilégiés (trois garages à vélo distincts et sécurisés dont un pour le personnel, desserte du site par les transports publics sur le boulevard Paul Verley et l'avenue de la libération).

Cible 03 : Chantier à faible impact environnemental

- Un chantier à faible impact environnemental visera à réduire les nuisances liées au bruit, mais également à valoriser et recycler les déchets.

Cible 04 : Gestion de l'énergie.

- Des économies d'énergie seront réalisées grâce aux choix d'appareils performants (raccordement au réseau de chauffage urbain, ventilation double flux, l'éclairage naturel dans chaque local de vie et dans les couloirs du dernier étage,...). Ces choix contribueront aussi à limiter les impacts sur l'environnement en terme de rejets de polluants. Des brise-soleil photovoltaïques au niveau du CDI (entrée de l'établissement), permettant de produire de l'électricité directement pour le collège, sont demandés en option dans les marchés de travaux.

Cible 05 : Gestion de l'eau

- La gestion des eaux pluviales sera assurée sur le site en utilisant notamment un espace humide (noue) qui favorise le développement de la biodiversité (faune et flore locale), les toitures terrasses végétalisées et une cuve de récupération des eaux pluviales. Cette dernière permettra de récupérer l'eau pour les chasses d'eau et l'arrosage des espaces verts et couvrira + de 60 % des besoins.
- Des appareils économes en eau seront installés dans tout l'établissement.

Cible 02 : Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction

Cible 07 : Maintenance et pérennité des performances environnementales

Cible 12 : Qualité sanitaire des espaces

Cible 14 : Qualité sanitaire de l'eau

- Les choix de matériaux et d'équipements garantiront la pérennité et la qualité sanitaire des espaces, de l'air et de l'eau du futur collège.

Cible 11 : Confort olfactif**Cible 13 : Qualité sanitaire de l'air**

- Une ventilation maîtrisée assurera une qualité optimale de l'air des locaux et permettra de récupérer la chaleur de l'air vicié avant son rejet à l'extérieur.
- Les extracteurs d'air vicié (de la demi-pension) ont été orientés afin que les odeurs ne viennent pas gêner les collégiens et personnel de l'établissement.

Cible 08 : Confort hygrométrique**Cible 10 : Confort visuel**

- Une orientation et une organisation du bâtiment sont conçues pour :
 - o capter un maximum de lumière naturelle dans les locaux de vie et d'enseignement.
 - o offrir des vues agréables sur le canal, la cour plantée d'essences régionales, les espaces verts donnant sur la rue Bergson, les toitures végétalisées.
 - o se protéger des effets du soleil (surchauffe, éblouissement) par l'implantation de brise-soleil extérieurs.

Cible 06 : Gestion des déchets d'activités

- Le tri sélectif des déchets sera généralisé à tout l'établissement.

Cible 09 : Confort acoustique

- Les salles culturel et de musique sont traitées avec des revêtements acoustiques spécifiques afin d'avoir un confort d'écoute à l'intérieur de l'espace mais également l'absence de désagrément à l'extérieur.

La communauté éducative, sous l'impulsion du principal, M. Yves LIEGEOIS, s'est fortement investie dans la conception du futur établissement. Son implication continuera lors de l'exploitation en utilisant le collège comme un outil, un support pédagogique pour les élèves afin de les sensibiliser au concept de Développement Durable.

PLAN MASSE

